

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 02 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et PONTAC Serge, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à Mme TESSIER Martine*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUILLAUDEUX Maryse*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. RANNOU Yannick (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes VAIRÉ Sandrine et NIAUDET Danielle.

OBJET : Budget Annexe Assainissement – Décision modificative n°3-2022

N° 2022 / 12 / 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires en lien avec un transfert de crédits du compte 6135 – Location mobilières vers le compte 6222 – Commission pour recouvrement de la redevance assainissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif adopté de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources humaines et Économie en date du 28 novembre 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

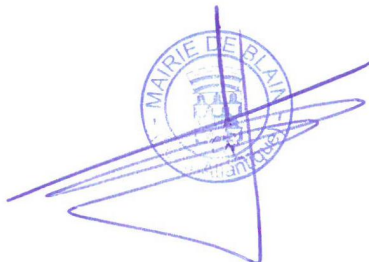
Sur proposition de Monsieur, le Conseil municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** la Décision Modificative n°3-2022 au Budget Annexe Assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Section d'Exploitation
Dépenses d'Exploitation**

Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
Total dépenses réelles				40 000,00	-	40 000,00
011	6135		Virement de crédits - Réduction de l'enveloppe Location mobilière	40 000,00	- 36 000,00	4 000,00
011	6222		Virement de crédits - Ajustement de l'enveloppe "Commission pour recouvrement de la redevance assainissement" - Prestation SAUR	-	36 000,00	36 000,00
Total dépenses d'ordre				-	-	-
Total général des dépenses de fonctionnement					-	

Extrait certifié conforme,
Fait à BLAIN, le 12 décembre 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF

Les Secrétaires de séance,
Sandrine VAIRÉ et Danielle NIAUDET


Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le **12 DEC. 2022**
- la transmission au contrôle de légalité le **12 DEC. 2022**